



Cabinet de coaching en milieu professionnel et de formation professionnelle

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION

Désignation

ADF Performance est un cabinet de coaching en milieu professionnel principalement destiné aux cadres dirigeants et au middle management et un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la conception et l'animation de formations destinées principalement aux managers et commerciaux avec pour objectif d'améliorer leurs pratiques professionnelles et leur communication interpersonnelle

Son siège social est fixé au 11, Chemin du pont de l'Eau Bourde 33 610 CESTAS

ADF Performance conçoit, élabore et dispense des formations essentiellement intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréés expressément par le cocontractant mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité d'ADF Performance

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ADF Performance
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par ADF Performance pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de ADF Performance et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO/OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ADF Performance pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

ADF PERFORMANCE

Organisme de formation professionnelle continue/ DATADOCK

Déclaration d'activité : 72330842933 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

SARL au capital de 40 000 Euros – RCS : 524 807 005- Bordeaux- N° TVA : FR59 524 807 00APE : 7022Z

V1-2 : 20240104

Article 2 - Engagement Contractuel

Les inscriptions aux actions organisées par **ADF** Performance impliquent l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente qui s'appliquent aux actions de formation proposées par **ADF** Performance.

ADF Performance fait parvenir au Client une proposition commerciale qui précise dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en stage, les modalités de sanction de l'action.

Une partie de ces informations est indiquée sur la convocation.

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures pédagogiques sur la base d'horaires modulables.

A réception de la proposition commerciale signée, **ADF** Performance fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique.

Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné du cachet commercial, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné dans les meilleurs délais à **ADF** Performance par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Seul ce document a valeur contractuelle.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original.

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre **ADF** Performance, l'OPCO ou le Client.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat (14 jours en cas d'inscription en ligne). L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

Article 3 - Effectif et Ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. ADF Performance peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ADF Performance se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Article 4 - Sanction de la Formation

A l'issue de la formation, ADF Performance remet une attestation de formation individuelle au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, ADF Performance lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Article 5- Conditions d'annulation ou de report des formations

Report ou annulation du fait d'ADF Performance

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans la convention de formation, ADF Performance se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions.

ADF Performance prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

Si aucune date n'est possible ou ne convient, le centre de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur ; en application des dispositions de l'article L.6354-1 du code du travail. Dans ce cas un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés sur envoi de la demande de rétractation accompagnée d'un RIB.

Annulation, report, absence ou interruption d'une formation du fait du Client

Le client s'engage à communiquer à ADF Performance par écrit (courrier ou email) toute annulation ou report de commande, au moins 30 jours ouvrables avant le début de l'action de formation. Dans ce cadre, aucune somme ne sera facturée.

En cas d'annulation dans un délai inférieur à 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, ADF Performance se réserve le droit de facturer 50% du coût total de la formation.



Cabinet de coaching en milieu professionnel et de formation professionnelle
En cas de rétractation dans un délai inférieur à 48 h, et/ou en cas d'abandon au cours de la formation, le coût intégral sera facturé.

Dans le cas d'une inscription individuelle (particulier) le stagiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à ADF Performance au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, ADF Performance offre au Client la possibilité de :

- Repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de ADF Performance et après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Article 6 - Obligations et Force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, ADF Performance est tenu à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ADF performance, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ADF Performance

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, ADF Performance est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par ADF Performance

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

ADF PERFORMANCE

Organisme de formation professionnelle continue/ DATADOCK

Déclaration d'activité : 72330842933 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

SARL au capital de 40 000 Euros – RCS : 524 807 005- Bordeaux- N° TVA : FR59 524 807 00APE : 7022Z

V1-2 : 20240104



Cabinet de coaching en milieu professionnel et de formation professionnelle

Article 7 - Conditions financières, Facturation et Modalités de paiement

Tous les prix sont fermes et définitifs, indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par ADF Performance. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

Les frais annexes (Déplacement – Hébergement – Restauration ...) sont refacturés à l'identique au client sur présentation des justificatifs après application de la TVA en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, par tout moyen à la convenance du client, dans un délai de 30 jours date de facture et sans escompte. à l'ordre de ADF Performance.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

ADF Performance aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à ADF Performance.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ADF Performance au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ADF Performance au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ADF Performance se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Conformément à la réglementation en vigueur et en cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, le centre de formation facturera au client les sommes réellement dépensées ou engagées étant rappelé par ailleurs que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

ADF PERFORMANCE

Organisme de formation professionnelle continue/ DATADOCK

Déclaration d'activité : 72330842933 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

SARL au capital de 40 000 Euros – RCS : 524 807 005- Bordeaux- N° TVA : FR59 524 807 00APE : 7022Z

V1-2 : 20240104



Cabinet de coaching en milieu professionnel et de formation professionnelle

Article 8 - Propriété intellectuelle et copyright

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive d'ADF Performance et ne sont pas cédés au client.

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ADF Performance pour assurer les formations/accompagnements individuels ou collectifs ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable écrit de ADF Performance. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou de parcours d'accompagnement

Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.

Article 9 - Confidentialité et Communication

ADF Performance, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou de coaching ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par ADF Performance au Client.

ADF Performance s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par ADF Performance comme client de ses formations.

A cet effet, le Client autorise ADF Performance à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

ADF PERFORMANCE

Organisme de formation professionnelle continue/ DATADOCK

Déclaration d'activité : 72330842933 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

SARL au capital de 40 000 Euros – RCS : 524 807 005- Bordeaux- N° TVA : FR59 524 807 00APE : 7022Z

V1-2 : 20240104



Cabinet de coaching en milieu professionnel et de formation professionnelle

Article 10 - Protection des données personnelles du client

En application de l'article L6353-9 du code du travail, le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel et autres informations demandées le concernant, sous quelque forme que ce soit, sont collectées et traitées aux fins d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, de valider la formation et d'améliorer l'offre d'ADF Performance, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie.

Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à :

ADF Performance. A l'attention de Sandrine DAVID. 11, Chemin du pont de l'Eau Bourde 33 610 CESTAS ou par voie électronique à sandrine.david@adfperformance.fr

En particulier, ADF Performance conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation et aux contrôles auxquels ADF Performance peut être soumis. .

Enfin, ADF Performance s'engage à effacer à l'issue des exercices toute vidéo qui aurait été prise lors de travaux pratiques ou de simulations.

Article 11 - Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ADF Performance à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents pour régler le litige.

La signature de la proposition commerciale et de la convention de formation implique l'acceptation des CGV ci-dessus présentées.

ADF PERFORMANCE

Organisme de formation professionnelle continue/ DATADOCK

Déclaration d'activité : 72330842933 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

SARL au capital de 40 000 Euros – RCS : 524 807 005- Bordeaux- N° TVA : FR59 524 807 00APE : 7022Z

V1-2 : 20240104